

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Conseillers présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 01.09.2022

Date d'affichage de la convocation : 01.09.2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Sansac de Marmiesse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, MARTINET V, RIC D, VERNIOL L, FICHE V, LACAMBRE S, SEGUIS H, VIDAL A.

Absents excusés : DOLY D, MANIAVAL E, ANDRIEU F, FABREGUES M.

Absent excusé ayant donné pouvoir : /

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Madame Virginie FICHE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022. Le procès-verbal du 29 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

DECISION N° 20220721_1 : Conclusion d'un prêt de 160 000 € - Investissement du budget communal 2022

Ce prêt est contracté aux caractéristiques suivantes :

Objet : financement des investissements

Nature : prêt à taux fixe

Montant : 160 000 €

Durée maximum : 14 ans

Taux d'intérêt : fixe à 2.75 %

Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis fixé à 50 jours calendaires.

Commission d'engagement : 200 €

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Etude prospective stratégique – Demande de subvention DETR,
2. Demande de subvention par l'association " Cant'allons Nous" pour la participation au 4L Trophy,
3. Contrats de prestation de service ALP,

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour en ajoutant un point soit :

4. Convention avec le CAUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour.

Discussions :

Michel BAISSAC : Intervention sur la commune du cabinet d'architecture In Vivo

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », nous avons décidé de travailler avec un cabinet d'architecture participatif. Ce cabinet se nomme IN VIVO. Ils interviendront 3 fois sur la commune. Nous solliciterons également le CAUE qui suivra ce dossier avant, pendant et après. Le coût et le plan de financement sont détaillés dans la délibération ci-après.

Délibération n° 20220908_1 :

Etude prospective stratégique – Demande de subvention DETR

Dans le cadre du programme « petites de villes de demain », Monsieur le Maire expose le contenu de l'étude urbaine d'aménagement du bourg suite au déclassement de la route nationale 122.

Elle permettra de fournir à la commune les outils stratégiques et opérationnels pour repenser les espaces publics en faisant adhérer les habitants au projet d'aménagement.

Le cabinet d'architecture « IN VIVO » a été retenu pour cette opération.

Afin de financer ce projet, une subvention DETR est demandée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le cabinet « IN VIVO » pour une prestation d'un montant de 29 900 € H.T.
- Demande une subvention DETR à hauteur de 30 %
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Honoraires : 29 900 €
 - o Subvention Banque des territoires : 14 950 €
 - o Subvention DETR 8 970 €
 - o Commune : 5 980 €

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour présenter ce dossier et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Réception en préfecture le 26 septembre 2022

Délibération n° 20220908_2 :

Demande de subvention par l'association « Cant'allons Nous » pour la participation du 4L Trophy

Monsieur le Maire a été saisi par l'association Cant'allons Nous pour une demande de subvention afin de financer leur participation au 4L Trophy.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 500 €

Réception en préfecture le 26 septembre 2022

Discussions :**Michel BAISSAC :**

Le but du 4L Trophy est d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants du Maroc.

Les conseillers municipaux souhaitent que l'association intervienne auprès des enfants de l'école de la commune afin de présenter, à leur retour, leur périple.

Délibération n° 20220908_3 :

Contrats de prestation de service ALP

Après présentation des différents prestataires qui vont intervenir au sein de l'Accueil de Loisirs Périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les conventions suivantes :

- Atelier Arts plastiques avec Cécile PRUNET
- Atelier Maquette avec l'association Lou Garagnas
- Atelier Musique – percussion avec Yves VAREILLE
- Atelier Danse avec Norine LECLERC
- Atelier Poterie avec Cécile MOISSINAC
- Mise à disposition d'un animateur enfance jeunesse du centre socio-culturel « A la Croisée des Autres ».
- Mise à disposition d'un animateur de l'Ecole de Foot de l'entente Ytrac – Sansac - Roannes

Réception en préfecture le 26 septembre 2022

Délibération n° 20220908_4 :

Etude prospective stratégique – Convention avec le CAUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal une convention émanant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ayant pour objet une mission de conseil, de sensibilisation et d'accompagnement de la commune dans le cadre de ses réflexions sur les conséquences de la déviation de la RN122 et le recalibrage des espaces publics.

Cette mission s'articule avec la proposition du cabinet IN VIVO.

Le CAUE fera le lien avec le cabinet et assurera le suivi du projet.

La convention, est conclue pour une durée de 6 mois.

Une participation forfaitaire d'un montant de 5 000 € sera versée par la commune pour cette mission.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la mission du CAUE et autorise le Maire à signer cette convention.

Réception en préfecture le 26 septembre 2022

Point divers :

Boulangerie :

Michel BAISSAC rappelle l'historique depuis la fermeture de la boulangerie.

3 repreneurs éventuels :

- 1 acheteur : la propriétaire ne souhaitait pas vendre.
- 2 repreneurs : qui n'ont pas donné suite.

Le matériel a été vendu dans le cadre de la liquidation judiciaire.

La propriétaire souhaite maintenant vendre le magasin, le fournil et le garage attenant.

3 personnes seraient intéressées pour en faire une épicerie avec dépôt de pain et service de traiteur.

Hervé SEGUIS : il ne faut pas qu'un autre commerce s'installe ailleurs dans la commune.

Michel BAISSAC : On ne pourra pas l'empêcher.

Un point est fait sur le personnel des services techniques

Gardiennage de l'église : Il serait souhaitable de retrouver quelqu'un pour l'entretien de l'église.

Point sur les travaux :

- Rénovation de l'école maternelle : les travaux sont en cours d'achèvement. Une pré-réception aura lieu la semaine prochaine.
- Préau : les travaux sont également bientôt finis.
- Aire de jeux : la clôture sera posée fin septembre, début octobre.
- Travaux de voirie 2022 : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Une phase de négociation est en cours. Le résultat est attendu mi-septembre.
- Les travaux connexes de la RN122 vont bientôt reprendre.
- Eclairage public : l'installation des horloges aura lieu courant du mois d'octobre.
Les horaires retenus sont les suivants : extinction de 23 h 30 à 5 h 30 sur l'ensemble de la commune y compris la RN 122.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,



Michel BAISSAC.

La secrétaire de séance,

Virginie FICHE.